

Chapitre 57

Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles

Tapis de bain

en tissu de coton bouclé du genre éponge, d'un poids approximatif de 800 g/m², dimensions: 50 x 80 cm env., pourvu d'un ourlet sur le pourtour et d'un motif ornemental parallèle aux bords sous forme de rayures constituées de boucles plus courtes.

NB:

Les critères suivants permettent de distinguer les tapis de bain de ce genre des linges de toilette bouclés du genre éponge:

- *les tapis de bain sont constitués en règle générale de tissus ayant un poids excédant 650 g/m², tandis que les tissus éponge du n° 6302 sont fabriqués à partir de tissus de moindre qualité;*
- *les tissus éponge du n° 6302 présentent normalement des boucles plus longues et moins serrées afin d'augmenter le pouvoir absorbant;*
- *les tapis de bain sont censés être généralement larges et courts (p. ex. 50 x 70 ou 50 x 75 cm), alors que les linges de toilette sont plutôt longs et étroits (p. ex. 50 x 100 ou 70 x 140 cm). 3156.15.1999.2*

5702.4900

Tapis tissés

comportant une chaîne de fils textiles et une trame de lames en matières plastiques obtenues à partir d'une lame d'une largeur de 17 mm, pliée et légèrement tordue, puis comprimée lors du resserrement des duites de telle sorte qu'elle présente, dans le tissu, une largeur apparente variant de 2 à 5 mm. 615.10.1987.2

5702.5000/
9900

Décrottoir

composé de profils en aluminium maintenus ensemble au moyen d'un câble en fils d'acier et pourvus sur sa face inférieure de profils en caoutchouc incrustés (antidérapant) et présentant sur sa face supérieure une bande ayant la structure des feutres aiguilletés. Le classement s'effectue selon la matière de la face supérieure (*voir aussi décrottoir, n° 4016.9100*). 539.200.1995.2

5704.9000

Tapis électrique chauffant en matières textiles

(176 cm de longueur x 88 cm de largeur x 6 mm d'épaisseur), composé de deux couches de feutre aiguilleté en polyester, d'une résistance électrique en forme de S servant de source de chaleur et d'un dispositif de contrôle. La résistance électrique est insérée entre deux couches de polyester et les bords du produit sont ourlés. La température de surface du produit peut être réglée sur deux positions (basse: 35 °C ou élevée: 45 °C). Selon les indications figurant dans l'avertissement dans le manuel d'utilisation et sur le dispositif de contrôle, ce produit devrait être utilisé avec une couverture afin d'éviter les risques de brûlures. Le produit est conçu pour être posé sur le sol afin de réchauffer l'utilisateur.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 du Chapitre 57) et 6. 304.73.2015.2



face



dispositif de contrôle

5704.9000

Tapis électrique chauffant en matières textiles

(90 cm de longueur x 45 cm de largeur x 1 cm d'épaisseur), constitué de deux couches entre lesquelles est insérée une résistance électrique en forme de S servant de source de chaleur, et d'un dispositif de contrôle. L'une des couches consiste en un tissu de bonneterie à velours (100 % polyester) combiné avec de la matière plastique alvéolaire en polyuréthane. L'autre couche consiste en une combinaison de polyester non tissé et de feutre. La résistance électrique est insérée entre deux couches de polyester et les bords du produit sont ourlés. La température de surface du produit peut être réglée sur deux positions différentes (basse: 40 °C ou élevée: 50 °C). Le produit est conçu pour être posé sur le sol afin de réchauffer l'utilisateur.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 du Chapitre 57). 304.74.2015.2



endroit



envers

5705.0000